



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cécile Van Hecke, *Président* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart,  
Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;  
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence  
Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA,  
Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent  
Van Steensel, Victor Wiard, Nadège Bonny, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusé**

Odile Bury, *Échevin(e)*.

**Séance du 15.10.19**

---

**#Objet : Règlement en matière de recrutement et de promotion du personnel#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu sa délibération du 01.04.1996 arrétant le règlement sur le recrutement du personnel administratif, technique et ouvrier et ses délibérations modificatives subséquentes ;

Vu sa délibération du 01.04.1996 arrétant le règlement sur la promotion du personnel administratif, technique et ouvrier et ses délibérations modificatives subséquentes ;

Vu sa délibération du 16.04.2013 arrétant le règlement relatif aux conditions de nomination en qualité de secrétaire communal ou receveur communal;

Vu l'arrêté du 04.05.2017 du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale fixant les conditions générales relatives aux niveaux, rangs et grades du personnel communal;

Considérant qu'il convient de revoir entièrement les textes existants afin d'y inclure les modifications législatives et de les coordonner;

Considérant que les règles de promotion du personnel ouvrier doivent être revues afin de permettre la promotion sans examen des Niveaux E et D sous certaines conditions;

Considérant qu'il est souhaitable que les règles soient définies aussi bien pour le personnel statutaire que contractuel;

Vu le protocole établi en réunion du comité particulier de négociation du 09.10.2019;

DECIDE

D'arrêter le règlement en matière de recrutement et de promotion du personnel suivant le texte en annexe.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

28 votants : 28 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 17 octobre 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze